

# UN3481, PILES AU LITHIUM IONIQUE EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT

Envois par mode aérien selon l'IE 966 de la Réglementation pour le TMD de l'IATA, Édition 67 (2026)

Seuls les employés formés en TMD sont autorisés à expédier des piles au lithium selon ce guide.

## Petites piles & batteries

– IE 966, Section II –  
(Guide d'expédition de MD #7)



- Énergie nominale (exemption)
  - Piles ( $\leq 20$  Wh)
  - Batteries ( $\leq 100$  Wh)
- État de charge (SoC)  $\leq 30\%$
- Quantité nette par colis  $\leq 5$  kg
- Épreuve de chute (1.2 m) & de gerbage 3m/24h)

## Piles & batteries réglementées

– IE 966, Section I –  
(Guide d'expédition de MD #6)



- Énergie nominale
  - Piles ( $> 20$  Wh)
  - Batteries ( $> 100$  Wh)
- État de charge (SoC)  $\leq 30\%$
- Quantité nette par colis  $\leq 35$  kg
- Plus de 5 kg de batteries: « Cargo Aircraft Only »
- Emballage ONU (PG II)

Le numéro ONU sur la marque doit mesurer au moins 12 mm de haut.

